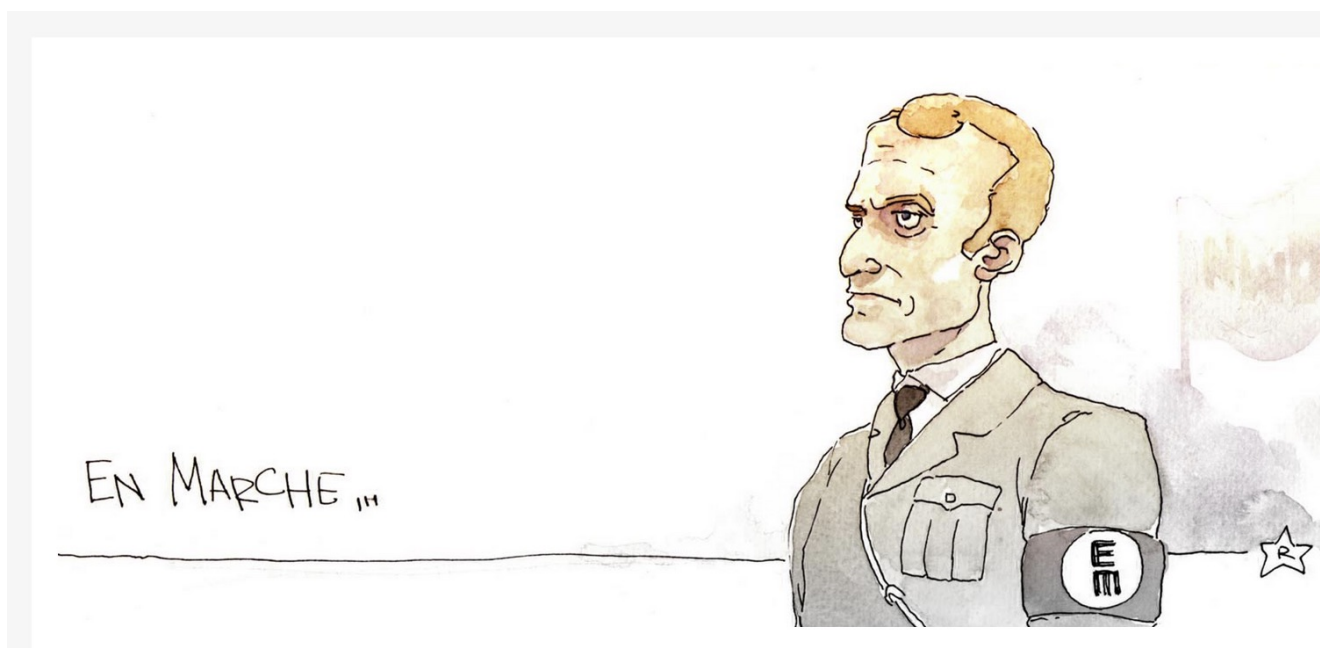
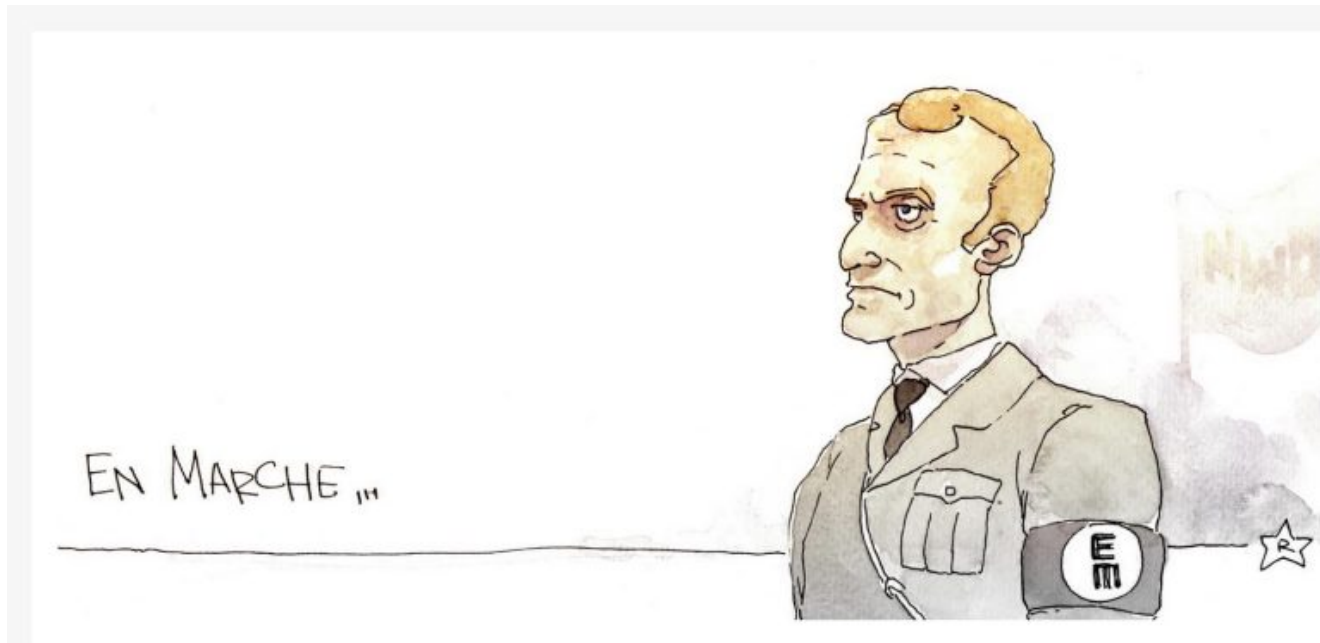


# Macron ou le pouvoir de l'insulte

écrit par Christian Vanneste | 19 avril 2023



*Je viens de lire le texte de Christian Vanneste, il est excellent parce que conforme, dans son exposé au principe énoncé par Boileau, ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.*

*Je ne peux que vous recommander sa lecture !*

**Pikachu**

# Le pouvoir de l'insulte !

Avec Hollande, les Français avaient cru toucher le fond. Non ! Poussés par des médias serviles, intéressés et superficiels, ils ont creusé et élu l'un de ses lieutenants, qui avait pour seul talent la trahison envers son mentor.

Aujourd'hui, ils peuvent mesurer que la trahison n'est pas un accident de naissance mais le fil conducteur du personnage, car c'est la démocratie, c'est-à-dire le peuple qui est trahi d'une manière insultante par l'occupant de l'Elysée. On reconnaît souvent les dictateurs à leur goût pour les actions nocturnes : effectivement, Macron a promulgué la loi honnie par une large majorité des Français durant la nuit qui a suivi sa validation partielle par le conseil constitutionnel. L'obsession de tourner la page l'a conduit à un passage en force qui continue une série d'instrumentalisations des textes pour les vider de leur esprit. La pauvre Mme Borne a osé tweeté : *"Ce soir, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu"* et a salué *"la fin du processus démocratique"*. Le mot "fin" est le bon, car effectivement ce qu'elle appelle le "processus démocratique", c'est la fin de la démocratie au profit d'un prétendu "Etat de droit", cette expression chère aux oligarques de notre pays car elle recouvre les procédures juridiques qui permettent de contourner et de nier la volonté populaire qui est l'essence de la démocratie. Dans une démocratie, c'est le peuple qui est la source légitime du droit. C'est l'esprit même du droit, et lorsqu'on utilise le droit pour nier la volonté du peuple, on commet une évidente forfaiture. Il y a donc bien aujourd'hui un vainqueur, Macron, mais c'est un vainqueur à la Pyrrhus qui fera payer cher à la France la brutalité inutile d'un pouvoir dont on cherche en vain l'efficacité. Quant au vaincu, c'est le peuple, écarté d'un bout à l'autre d'un processus dont il est pourtant le seul maître légitime car il détient la souveraineté.

" *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum*". Notre constitution est claire. Les deux voies de l'exercice de la souveraineté, représentative et directe, ont pourtant été éludées dans la procédure choisie par l'exécutif et validée par l'autorité de connivence du conseil dit constitutionnel.

Pour l'instant, cette dernière a rejeté, par le biais d'une argutie, le recours au référendum d'initiative partagée. On mesure, au travers de cette décision inique, le fossé qui sépare notre pays d'une véritable démocratie comme la Suisse, où la démocratie directe s'exerce pleinement. Quant au pouvoir législatif de la représentation nationale, il a été forcé du début à la fin, **en utilisant une loi rectificative du budget de la sécurité sociale, donc vouée au court terme, pour faire passer des mesures à long terme.** Le but de cette préméditation était de permettre l'usage du 49/3, c'est-à-dire l'approbation de la loi sans vote positif, difficile dans le cadre d'une loi "normale" où son usage est limité. Il n'y a eu ni débat à l'Assemblée Nationale où l'on n'a pas été au-delà de l'article 2, ni au Sénat où il a été tronqué. **Les modifications sénatoriales sont d'ailleurs en partie retoquées par le conseil constitutionnel.** Ce dernier a donc entériné un texte de **l'exécutif !** Même si l'on est favorable à l'allongement de la durée des cotisations de retraite par souci d'équilibre, on ne peut accepter la procédure employée qui est un déni de démocratie et se prétendre "républicain" ! C'est pourtant ce que font les tristes résidus du RPR qui se donnent cette étiquette.

**Deux questions se posent : d'abord, quel crédit accorder au conseil constitutionnel qui, finalement, a joué le rôle essentiel ?** La loi pouvait être annulée en raison du véhicule législatif utilisé, la loi rectificative. Le recours au 49/3 a pour but d'empêcher une majorité de se

saborder à propos d'un différend interne sur un texte, non de permettre à un exécutif dont la légitimité démocratique est entamée puisqu'il n'a pas de majorité parlementaire de faire comme si de rien n'était. Le conseil constitutionnel en écartant ces deux motifs et en validant la loi, plus encore en rejetant le référendum, a montré que, loin d'être un contre-pouvoir destiné, comme c'est le cas dans la plupart des démocraties, à équilibrer l'exercice du pouvoir par les exigences du droit, **il est au contraire un auxiliaire de l'exécutif**, destiné seulement à parfumer ses excès d'une suave odeur de juridisme. La désignation de ses membres, anciens premiers ministres, anciens ministres, et hauts fonctionnaires du sérail, choisis par les détenteurs du pouvoir suffit à pointer leur orientation politique, et plus encore leur appartenance à l'oligarchie française qui a voulu cette loi que le peuple très majoritairement refuse. La légitimité du conseil constitutionnel ne serait-elle pas qu'une plaisanterie bonne pour les gogos ? La question se pose. Une réforme s'impose pour revenir à l'esprit de la Ve République, une république dont le fondateur ne manquait jamais d'en appeler au peuple, et de respecter ses choix !

**Ensuite, les Français vont-ils accepter longtemps le mépris avec lequel on les dirige ?** Un paradoxe est devenu le principe du pouvoir auquel ils sont soumis : moins celui-ci est légitime, plus il est brutal. Elu, non pour lui-même, mais contre une candidate présentée de manière abusive comme un danger par les autres partis et par les médias, Macron a d'abord bénéficié en 2017 d'une sorte de coup d'Etat médiatico-judiciaire concocté par ses amis du secrétariat général de l'Elysée, puis n'a pas fait campagne en 2022, entre torpeur covidienne et guerre en Ukraine. Mal élu et sans majorité parlementaire, il a prétendu s'amender d'une morgue dont il a sans cesse fait preuve durant son premier mandat face aux Français, "Gaulois réfractaires", et même "riens". Il a annoncé qu'il changerait, qu'il tiendrait compte du message des législatives perdues par son camp.

C'est tout le contraire qui s'est produit : le passage en force et au galop, tandis qu'il allait étaler ses insuffisances à l'international, en Afrique, en Chine, aux Pays-bas. **Compte-t-il cyniquement sur la fatigue des Français devant les violences que sa politique suscite et entraîne, et sur le parti de l'ordre pour reconstituer sa base, de plus en plus érodée et fragile ?** Il avait déjà utilisé de cette stratégie pour résister à l'assaut des "Gilets jaunes". La répétition du même phénomène fait de lui un récidiviste, le véritable auteur du désordre. Le parti de l'ordre qui l'avait aussi soutenu dans la politique menée durant l'épidémie sait maintenant que de nombreuses fautes ont été commises par le pouvoir durant cette période, notamment des mesures attentatoires aux libertés voire répressives, ignorées dans les autres pays sans que la mortalité y fût plus forte. Cette rigueur n'avait pour but que de masquer l'impréparation initiale. La frénésie de dépenses qui a clôturé cette séquence et préparé les élections avec une démagogie éhontée pèse maintenant sur l'économie française et le pouvoir d'achat des Français. Le parti de l'ordre ne peut plus venir au secours de celui qui est la principale cause du désordre.

Les Français subissent un pouvoir aussi insupportable qu'inefficace, dangereux en un mot, puisqu'incapable de traiter les vrais problèmes, ceux de l'immigration excessive, de l'effondrement de notre identité, de la montée de la délinquance, du déclin de notre économie, il en invente de nouveaux qui divisent notre pays. **Un président se respecte, un dictateur incompetent se renverse : un référendum qui le désavouerait suivi d'une exigence de sa démission paraît aujourd'hui une mesure de salut public !**

<https://www.christianvanneste.fr/2023/04/15/le-pouvoir-de-l-insulte/>